

Est-ce que ça vaut la peine pour les retraités de retourner au travail ?

Le Journal de Québec · 04 mars 2024 · 24 · emmanuelle.gril@quebecormedia.com

Alors que le gouvernement du Québec a annoncé le lancement d'un projet pilote visant à encourager le travail des personnes de 60 à 69 ans, plusieurs retraités se demandent si cela en vaut vraiment la peine.



Les retraités craignent de voir leurs rentes diminuer s'ils restent sur le marché du travail. Hadi Ajab, planificateur financier indépendant et conseiller en sécurité financière, représentant en épargne collective rattaché à Services en placements PEAK, a fait quelques calculs pour les aider à y voir plus clair.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

Sachez que la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) du gouvernement fédéral est réduite si vos revenus annuels nets dépassent 86 912 \$ (2023).

Dans ces revenus, on inclut les fonds de retraite (SV, RRQ, fonds de pension d'employeur, etc.), les retraits du FERR et le salaire.

Vos revenus excèdent ce plafond ? « Chaque dollar supplémentaire entraînera un impôt de récupération de 15 cents de la SV, et à partir 141 917 \$ de revenu, une personne entre 65 et 74 ans perdra toute sa SV », prévient Hadi Ajab.

LE SRG TOUCHÉ DE PLEIN FOUET

Si vous recevez le Supplément de revenu garanti (SRG) du fédéral, chaque dollar gagné au-dessus de 5000 \$ le réduira de 25 à 75 %. Avec des revenus supérieurs à 21 624 \$ pour une personne seule, le SRG est perdu en totalité.

Voici un exemple chiffré pour un célibataire de 66 ans :

Une personne qui n'a d'autres revenus que sa PSV touchera un SRG mensuel maximum de 1065 \$ (mars 2024), montant libre d'impôt.

Avec un revenu d'emploi supplémentaire de 10 000 \$ par an, le SRG passe à 951 \$ par mois. Si la personne perçoit en plus 10 000 \$ en RRQ annuellement, le SRG chutera à 383 \$. Si elle n'a pas de revenus d'emploi, mais qu'elle perçoit la pleine PSV et 10 000 \$ de RRQ, dès lors le SRG mensuel sera de 484 \$.

« C'est un pensez-y-bien et cela devrait inciter à réfléchir avant de demander son RRQ pour évaluer si on sera perdant ou pas. Mais ce n'est pas qu'une question d'argent, il faut aussi tenir compte des autres aspects reliés au travail, comme rester actif et avoir des contacts sociaux », mentionne Hadi Ajab.

Bon à savoir : si vous avez entre 60 et 64 ans et que votre conjoint reçoit le SRG maximal, vous pourriez être admissible à l'allocation, un montant versé par le fédéral d'un maximum de 1354 \$. Le revenu combiné du couple ne doit pas excéder 39 984 \$, et des revenus de travail pourraient donc vous pénaliser.

LE RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

Du côté du RRQ, les revenus de travail ne réduisent pas la rente. En continuant à travailler et à cotiser, vous devenez également admissible au supplément à la rente de retraite. Nouveauté depuis janvier 2024, les travailleurs de 65 ans ou plus qui reçoivent déjà leur rente de retraite pourront arrêter de cotiser au RRQ, et les cotisations de leur employeur cesseront aussi.

Le jeu en vaut-il la chandelle ? « Pour un revenu de travail de 10 000 \$, le salarié devra verser 416 \$ annuellement, ce qui générera un supplément de rente par année à vie de 43 \$. Cela deviendra rentable à partir de ses 74 ans. C'est pire pour les travailleurs autonomes qui doivent payer leur part de RRQ et celle de l'employeur. Pour eux, il faudra attendre jusqu'à 82 ans pour que cela devienne rentable », prévient Hadi Ajab.

CONSIDÉRER LA FACTURE FISCALE

Considérez aussi les conséquences fiscales, car votre taux marginal d'imposition augmentera si vous passez à une tranche de revenus supérieure. Toutefois, à partir de 60 ans, vous êtes admissible au crédit d'impôt non remboursable pour prolongation de carrière (Québec). « Pour y avoir droit, il faut avoir eu 60 ans avant le 31 décembre 2023 et avoir gagné au minimum 5000 \$ pendant l'année », indique Yannick Lemay, fiscaliste et porte-parole H&R Block. Ce crédit vient directement réduire la facture fiscale, ce qui le rend d'autant plus intéressant. Entre 60 et 64 ans, le montant maximal du crédit est de 1400 \$ et il s'élève à 1540 \$ pour les 65 ans et plus. Attention, ces montants sont réduits si les revenus de travail sont supérieurs au seuil de 38 945 \$ (2023). Les revenus de travail sont ceux gagnés dans le cadre d'un emploi, mais aussi les revenus nets d'entreprise.

En restant sur le marché du travail, on a aussi accès aux autres crédits, allocations et déductions auxquels tous les travailleurs sont admissibles.

Pour avoir une meilleure idée de ce qui restera réellement dans vos poches, utilisez le calculateur de revenu de travail conservé à la retraite en 2024, du ministère des Finances du Québec. (budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/revenu-travail-retraite-fr.asp)

« Donnez-nous notre paye claire, puis on va travailler »

Des travailleurs âgés comme l'électricien Yvon Bélanger, 76 ans, voudraient que les gouvernements cessent de les taxer.

Le Journal de Quebec · 04 mars 2024 · 23 · GABRIEL CÔTÉ

« Deux cents quelques piastres », répète un électricien de Rouynnoranda travaillant toujours à temps plein malgré ses 76 ans bien tassés, comme pour s'imprégner du chiffre. « C'est ça que Trudeau me coupe tous les mois parce que je fais trop d'heures. »

Les aînés prêts à travailler se sentent découragés par l'impôt

Les retraités considèrent insuffisants les incitatifs de Québec et Ottawa pour le retour au travail

« Quelques piastres », électricien de Rouyn-Noranda toujours à l'ouvrage malgré ses 76 ans bien me pour s'imprégner du st ça que Trudeau me les mois parce que je fais 10 heures.

Éc

tin, les routes sont vides à Rouyn-Noranda quand Yvon Bélanger monte dans sa voiture pour se rendre au Val-d'Or, car il est encore très tôt. « Je pars de chez nous à 5 heures le matin, et je reviens à 6 heures le soir », raconte-t-il. « Je fais ça quatre fois par semaine, des journées de 10 heures. Ça me fait long-temps de voyager tous les jours, mais ça ne me dérange pas grave, je suis compensé

par le fait de travailler. Les choses près de Rouyn-Noranda, rien industriel maintenant. Les années 1970, ça commence à changer. C'est le moment où on a commencé à utiliser ses outils. Je continue de travailler, ça va, ça vient, va quasiment j'ai l'habitude dans l'industrie. Ça continue. Mais je ne suis pas sûr pourquoi on a levé 200 \$ sur la sécurité de l'industrie, c'est comme ça, ça se fait parce que ça se fait.

En fin de compte, il continue à travailler, qu'il manque juste à nous de payer clair... Je ne suis pas sûr dans ça, je suis juste un travailleur... »

ÉCART

est le montant que peuvent recevoir les personnes âgées avec la pension de sécurité

Le montant est imposable et assujéti à la récupération quand le revenu est supérieur à 81 761 \$. D'où les « quelques piastres » retiré à M. Bélanger. Si ses revenus sont sous ce seuil, il toucherait un montant légèrement supérieur. C'est ce propos la semaine der-

nière, le fiscaliste Luc Godbout proposait « d'introduire une permission du côté des revenus de travail » et de faire en sorte qu'une certaine portion ne soit pas prise en compte dans le calcul de la PSV. Cela pourrait, à son avis, inciter des gens à rester sur le marché du travail un peu plus longtemps.



PHOTO TIRÉE DE TWITTER/ELUC.GODBOUT

EFFET DISSUASIF

En attendant, force est de constater que l'effet « décourageant » de la diminution de la PSV est réel, même si cela ne touche que la minorité de personnes qui continuent

« ÇA NE ME DÉRANGE PAS DE PAYER DE L'IMPÔT, C'EST NORMAL, MAIS SE FAIRE COUPER DE L'ARGENT PARCE QU'ON TRAVAILLE, C'EST GOSSANT. »

- Yvon Bélanger, 76 ans

de travailler à temps plein et avec un bon salaire à un âge avancé. « Ça ne me dérange pas de payer de l'impôt, c'est normal, mais se faire couper de l'argent parce qu'on travaille, c'est gossant », lâche l'électricien.

Il s'agit d'un sentiment partagé par de nombreux lecteurs du *Journal*, qui nous ont écrit cette semaine en réaction à l'histoire de la caissière de dépanneur de 70 ans qui arrêtera bientôt de travailler à temps plein pour échapper aux griffes de l'impôt.

Plusieurs ont confié qu'ils ne retourneront pas sur le marché du travail parce que les incitatifs mis en place par Québec et Ottawa ne leur semblent pas suffisamment avantageux.



À 76 ans, Yvon Bélanger travaille à temps plein comme électricien industriel à Val-d'Or. Il se sent pénalisé par la diminution de sa PSV causée par son revenu de travail.

PHOTO FOURNIE PAR YVON BÉLANGER

Chaque matin, les routes sont vides à Rouyn-Noranda quand Yvon Bélanger monte dans sa voiture pour se rendre au travail à Val-d'Or, car il est encore très tôt.

« Je pars de chez nous à 5 heures le matin, et je reviens à 6 heures le soir », raconte-t-il au téléphone. « Je fais ça quatre fois par semaine, des journées de 10 heures. Ça me fait long-

temps de voyage tous les jours, mais ce n'est pas grave, je suis compensé pour ça. » C'est à peu de choses près la routine de M. Bélanger, qui est électricien industriel depuis maintenant 56 ans. Mais les années passent, et il commence à craindre le moment où il devra ranger ses outils.

« Si j'arrête de travailler, je vais être pauvre, va quasiment falloir que j'aille dans une banque alimentaire. Ça fait que je continue. Mais je ne comprends pas pourquoi le fédéral m'enlève 200 \$ sur ma pension [de sécurité de la vieillesse], c'est comme s'il me pénalisait parce que je travaille », déplore-t-il.

« Si le gouvernement, il veut que l'on continue à travailler parce qu'il manque de bras, il a juste à nous donner notre paye claire... je ne suis pas un spécialiste dans ça, je suis juste un travailleur, t'sais... »

PENSION DE SÉCURITÉ

784,67 \$. C'est le montant que peuvent recevoir chaque mois les personnes âgées de 75 ans et plus avec la pension de sécurité du fédéral.

Or, cette somme est imposable et assujettie à un impôt de récupération quand le revenu annuel net est supérieur à 81 761 \$. D'où le « deux cents quelques piastres » retiré tous les mois à M. Bélanger. Si ses revenus descendaient sous ce seuil, il toucherait donc un montant légèrement supérieur.

Interrogé à ce propos la semaine dernière, le fiscaliste

Luc Godbout proposait « d'introduire une permission du côté des revenus de travail » et de faire en sorte qu'une certaine portion ne soit pas prise en compte dans le calcul de la PSV. Cela pourrait, à son avis, inciter des gens à rester sur le marché du travail un peu plus longtemps.

EFFET DISSUASIF

En attendant, force est de constater que l'effet « décourageant » de la diminution de la PSV est réel, même si cela ne touche que la minorité de personnes qui continue

« ÇA NE ME DÉRANGE PAS DE PAYER DE L'IMPÔT, C'EST NORMAL, MAIS SE FAIRE COUPER DE L'ARGENT PARCE QU'ON TRAVAILLE, C'EST GOSSANT. »

– Yvon Bélanger, 76 ans

de travailler à temps plein et avec un bon salaire à un âge avancé. « Ça ne me dérange pas de payer de l'impôt, c'est normal, mais se faire couper de l'argent parce qu'on travaille, c'est gossant », lâche l'électricien.

Il s'agit d'un sentiment partagé par de nombreux lecteurs du Journal, qui nous ont écrit cette semaine en réaction à l'histoire de la caissière de dépanneur de 70 ans qui arrêtera bientôt de travailler à temps plein pour échapper aux griffes de l'impôt.

Plusieurs ont confié qu'ils ne retourneront pas sur le marché du travail parce que les incitatifs mis en place par Québec et Ottawa ne leur semblent pas suffisamment avantageux.

Pourquoi Québec a perdu son élan

Le Journal de Québec · 04 mars 2024 · 8 · KARINE GAGNON

Depuis la pandémie, c'est palpable : Québec a perdu son bel élan et doit trouver des façons de rebondir.



Québec n'est pas différente des autres villes canadiennes. Elle souffre de l'inflation, de la pénurie de main-d'oeuvre, de la hausse du coût des matériaux. Elle a souffert de la pandémie, et continue d'en subir les contrecoups.

Mais au-delà de ces facteurs, on dirait que Québec n'arrive plus à réaliser de grands projets. Le gouvernement du Québec a plombé son projet de tramway, ne va nulle part avec son troisième lien, a laissé tomber la zone d'innovation et ne démontre en réalité pas beaucoup d'intérêt envers la capitale nationale.

Le maire Bruno Marchand n'a d'ailleurs pas manqué de jeter des pierres à la CAQ, cette semaine, lorsque les journalistes lui ont demandé de commenter les résultats d'une étude du Conference Board.

Cette étude démontre que la ville de Québec enregistre pour la première fois un recul depuis 20 ans, et que ses performances économiques ont été inférieures à la moyenne provinciale. Cela s'explique principalement par une croissance démographique plus faible et un repli dans les services non commerciaux, un domaine d'activité qui contribue largement au PIB de la ville, peut-on lire.

M. Marchand reproche au gouvernement un manque de soutien dans plusieurs dossiers de Québec, dont la perte de vitesse de son économie. Selon lui, « on paie le prix d'un cumul de décisions pour lesquelles les grands projets n'ont pas vu le jour ».

TIGRE ÉCONOMIQUE

En entrevue éditoriale lors de la rentrée, à la mi-janvier, Bruno Marchand avait brandi les résultats d'une étude publiée dans la revue Options politiques, témoignant du fait que Québec est devenue un tigre économique grâce aux années L'allier, avait-il souligné.

Pour cette étude, Pierre Fortin, économiste et professeur émérite en science économique à L'UQAM, et Mario Polèse, professeur émérite à l'institut national de la recherche scientifique (INRS), ont basé leurs estimations sur la période allant de 2001 à 2019. L'année 2019 est la dernière pour laquelle les données sur la valeur annuelle de la production (PIB) sont présentement disponibles pour les régions métropolitaines du Québec, dans les publications de Statistique Canada, explique M. Fortin. Quant à l'année 2001, elle constitue la première pour laquelle ces chiffres ont été compilés.

« Mario et moi avons donc basé nos estimations sur une période assez longue pour nous permettre de passer à travers ces hauts et ces bas de l'économie. Notre choix de 2001 et 2019 compare deux années de performances économiques canadiennes moyenne (2001) ou bonne

(2019) et non une année mauvaise (comme 2009, par exemple) et bonne (2019) », précise l'économiste.

M. Polèse précise aussi que ces données réfèrent toujours à la région métropolitaine de recensement (RMR), « et qu'elles comprennent donc aussi la Rive Sud avec sa force industrielle ».

TIGRE MOINS AGILE

Le tigre, il faut l'admettre, est cependant pas mal moins agile depuis les dernières années. Incitant Québec à ne pas lâcher, l'économiste Pierre Fortin remarque que la performance du Conference Board n'a pas été époustouflante dans le passé, surtout en ce qui concerne les régions infraprovinciales.

Il y a donc de l'espoir. Et puis, selon une donnée plus récente de Statistique Canada, Québec reste la championne du plein emploi, observe M. Polèse.

Mais j'ajoute que si Québec veut redevenir le tigre économique qu'elle a été, il faudra néanmoins une bonne dose de leadership. C'est malheureusement ce qui fait défaut à l'heure actuelle.